

RD-CONGO



# LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3628 - VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019



Le siège de l'Union européenne

## UNION EUROPÉENNE

# Douze millions d'euros supplémentaires en faveur de la société civile congolaise

Ce montant, qui vient s'ajouter aux vingt millions d'euros décaissés au cours de la période 2008-2018, vise à soutenir la société civile congolaise « dans ses missions de prestataire

de services sociaux de base », a indiqué l'ambassadeur de l'Union européenne en République démocratique du Congo (RDC), Jean-Marc Châtaigner, à l'ouverture, le 26 novembre,

du deuxième forum national de la société civile. Organisé par le Cadre de concertation nationale de la société civile, ce forum devra, après trois jours des travaux, se clôturer, ce vendredi, par la validation de tous les outils de gouvernance qui permettront à cette plate-forme de fonctionner normalement.

Page 4

## AFFAIRE SUBORNATION DES TÉMOINS

# La CPI confirme la peine infligée à Jean-Pierre Bemba en première instance

Rejetant les moyens d'appel formulés par la défense du prévenu, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) a confirmé, le 27 novembre, le jugement de la Chambre de première instance condamnant l'ancien vice-président de la RDC à un an d'emprisonnement ainsi qu'à une amende de trois-cent mille euros prononcé au premier degré dans l'affaire subornation des témoins. D'après les juges, la Chambre de première instance n'avait commis aucune erreur

de droit ou de fait et n'avait pas imposé de peine disproportionnée, comme l'a tenté d'insinuer la défense de Jean-Pierre Bemba. Bien plus, a renchéri la Cour, cette dernière n'a démontré aucune violation des droits de son client.

Page 2



Jean-Pierre Bemba (au milieu) lors de sa dernière comparution

## CAMPAGNE « SEIZE JOURS D'ACTIVISME »

# La population invitée à dénoncer tout cas de violence faite à la femme



La ministre d'Etat, du Genre, famille et enfant, Béatrice Lomeya

Cet appel a été lancé par la ministre d'Etat du Genre,

famille et enfant, Béatrice Lomeya Atilite, dans le cadre de la commémoration de la campagne de « Seize jours d'activisme », célébrée du 25 novembre au 10 décembre sur le thème « Jeunesse congolaise, dressez-vous contre la discrimination et le viol ». Emettant le vœu de voir la RDC compter zéro cas de violences faites à la femme congolaise à l'horizon 2030, la ministre s'est néanmoins dite satisfaite que des avancées significatives aient été réalisées dans la lutte contre ce fléau qui mine la vie de plusieurs femmes, surtout dans les zones de conflits.

Page 5

## PROJET INGA 3

# La Corap saisit le chef de l'Etat



Le Barrage hydroélectrique Inga II

La Coalition réformes action publique (Corap) a adressé, le 25 novembre, une lettre ouverte au président de la République, Félix Tshisekedi, dans laquelle elle fait part de ses inquiétudes par rapport à la mise en œuvre du projet qu'elle considère

comme un grand risque pour le pays et sa population. Tout en saluant l'engagement présidentiel à développer le secteur de l'électricité avec une vision d'atteindre au moins 30% d'accès d'ici à 2023, la coalition d'organisations non gouverne-

mentales note que le contexte a beaucoup évolué, sans aucune intention positive enregistrée dans le chef des autorités en charge du projet dans la prise en compte des revendications des communautés locales.

Page 4

## AFFAIRE SUBORNATION DES TÉMOINS

## La CPI confirme la peine d'un an d'emprisonnement infligée à Jean-Pierre Bemba

La Chambre d'appel de la juridiction internationale a certifié, le 27 novembre, le jugement condamnant l'ancien vice-président de la République démocratique du Congo à douze mois d'emprisonnement ainsi qu'à une amende de trois-cent mille euros prononcé au premier degré dans l'affaire subornation des témoins.



Jean-Pierre Bemba (au milieu) lors de sa dernière comparution

Les choses ne sont pas allées dans le sens souhaité par les avocats de Jean-Pierre Bemba au cours de l'audience de mercredi, à la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI). Le leader du Mouvement de libération du Congo (MLC), rappelons-le, avait été déclaré coupable d'atteinte à l'administration de la justice pour avoir intentionnellement suborné, selon la CPI, des témoins et sollicité la présentation de faux témoignages par des témoins de la défense, dans le cadre de l'autre affaire de crime de guerre et crime contre l'humanité dont il est poursuivi devant cette juridiction. A noter que dans cette affaire de subornation des témoins, Jean-Pierre Bemba comparait avec ses co-accusés

que sont Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido. La défense de l'ex vice-président de la transition 1+4, qui s'attendait à ce que la Cour annule la décision de la Chambre de première instance VII le condamnant à un an d'emprisonnement ainsi qu'à une amende de trois cent mille euros, a dû déchanter face à la sentence prononcée. En effet, la Chambre d'appel a non seulement rejeté les trois moyens d'appel formulés par la défense du prévenu mais aussi, confirmé la décision portant fixation des nouvelles peines le concernant. Le leader du MLC devra, au regard de ce jugement en appel, purger une année d'emprisonnement comme cela

avait été décidé au premier degré. Dans l'entendement des juges, la Chambre de première instance n'avait commis aucune erreur de droit ou de fait et n'avait pas imposé de peine disproportionnée, comme l'a voulu insinuer le collectif d'avocats de Jean-Pierre Bemba. Bien plus, a renchéri la Cour, ces derniers n'ont démontré aucune violation des droits de leur client dans le cadre du procès. Cependant, pour Jean-Jacques Djoli, un des membres du directoire du MLC, son parti se réserve le droit d'aller une nouvelle fois en appel pour obtenir la révision du procès qui, d'après lui, ne s'est pas conformé aux principes du droit.

Alain Diasso

## LUTTE CONTRE EBOLA

## Le deuxième vaccin administré déjà à plus de cinq cents personnes

Au total, cinq cent quatre-vingt-dix-sept personnes ont été vaccinées, à la date du 22 novembre, avec le nouveau produit Johnson & Johnson dans les deux aires de santé de Karisimbi, à Goma, dans la province du Nord-Kivu.

Approuvé le 22 octobre dernier par le Comité d'éthique de l'école de santé publique de l'université de Kinshasa et le 23 octobre par le Comité d'éthique national, le deuxième vaccin dénommé Ad26.Zebov/MVA-BN-Filo (Johnson&Johnson) est produit par la firme Janssen Pharmaceuticals pour la société Johnson & Johnson. Ce nouveau vaccin vient en complément du premier, le rVSV-Zebov, utilisé depuis le 8 août 2018 dans l'actuelle épidémie d'Ebola. Fabriqué par le groupe pharmaceutique Merck, après approbation du Comité d'éthique le 20 mai 2018, il a été récemment pré-qualifié pour homologation. Depuis le début de la vaccination le 8 août 2018 avec le vaccin rVSV-Zebov au 24 novembre 2019, deux cent cinquante-cinq mille cent trente-six personnes ont été vaccinées.

virus Ebola, la surveillance aux points d'entrée a été renforcée par les équipes de riposte. Le cumul des voyageurs contrôlés, dont la température a été prélevée aux points de contrôle sanitaire, est de plus de cent vingt millions.

A ce jour, cent neuf points d'entrée et de contrôle sanitaire ont été mis en place dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri afin de protéger les grandes villes du pays et éviter la propagation de l'épidémie dans les pays voisins. La situation épidémiologique du 25 novembre indique que depuis le début de l'épidémie, le cumul des cas est de trois mille trois cent trois dont trois mille cent quatre-vingt-cinq confirmés et cent dix-huit probables. Il y a eu deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf décès et mille soixante-dix-sept personnes guéries. Trois cent quatorze



La campagne de vaccination

Au-delà de cette opération pour couper la chaîne de propagation de la maladie à

cas suspects sont en cours d'investigation.

Blandine Lusimana

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués :  
Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Service Société : Rominique Nerplat  
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,  
Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mbooussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,  
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa  
Gombé/Kinshasa - RDC -  
Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,  
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,  
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Administration des ventes : Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama  
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maaouakani, Christian Nzoulani  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo  
Tél.: 06 700 09 00  
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## LITTÉRATURE

## Pierre Kompany publie son autobiographie

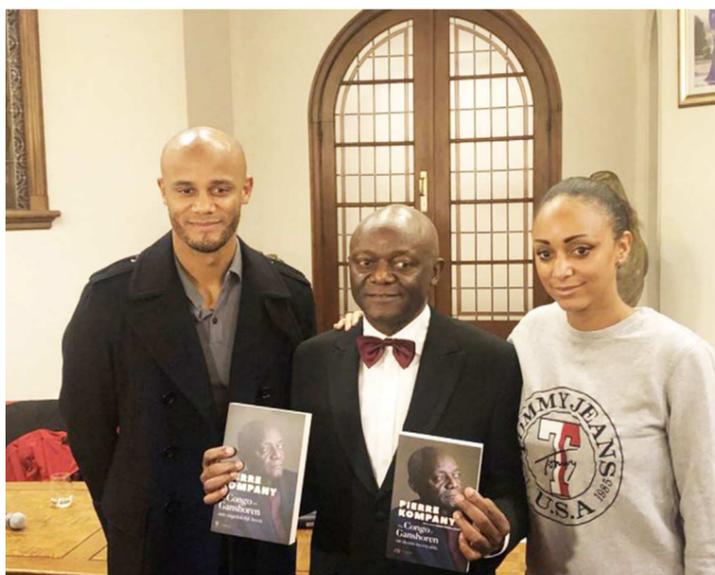
**Le premier bourgmestre noir en Belgique parle, dans son livre rédigé par sa collaboratrice, Isabelle Verlinden, et édité par les éditions Luc Pire, de son parcours de son Congo natal à Bruxelles, qui constitue « un destin incroyable ».**

L'ouvrage de deux cents pages relate l'histoire de l'actuel bourgmestre de la commune de Ganshoren, à Bruxelles : ses enfants, le Congo, la prison, le racisme, etc. Pierre Kompany a notamment décidé de faire rédiger ce livre suite à l'intérêt que son élection comme bourgmestre de Ganshoren a suscité en Belgique et à l'étranger, notamment au Japon et en Mongolie. Son portrait a également été publié par le New-York Times.

La première partie de l'ouvrage relate les premières années de la vie de Pierre Kompany à Bukavu, dans l'est de la République démocratique du Congo, où il est né. Le livre aborde son engagement politique au lendemain de l'indépendance et aussi les aspirations du monde étudiant congolais à plus de considération sous le régime naissant du président Mobutu. À l'université de Lovanium,

Pierre Kompany a pris part à la manifestation pacifiste des étudiants destinée à améliorer l'ordinaire de leur quotidien. Son engagement dans les mouvements étudiants lui vaudra d'être emprisonné pendant treize mois et quinze jours dans le centre militaire de Kitona.

Arrivé en Belgique en 1975, il vit d'abord, dans la clandestinité, de petits boulots. Il reprend ensuite des études d'ingénieur industriel et décroche son diplôme d'ingénieur industriel mécanique-aéronautique à l'Institut supérieur d'ingénieurs de Bruxelles, après avoir été réfugié politique pendant sept ans tout en étant taximan, avant de devenir citoyen belge en 1982. Ingénieur industriel et professeur à l'Institut des arts et métiers de Bruxelles, Pierre Kompany a obtenu deux médailles d'or au Salon des inventions à Bruxelles et à Genève



Pierre Kompany et ses enfants

(Suisse) pour l'éolienne qu'il a inventée. Bien avant son fils, Vincent Kompany, Pierre Kompany a été footballeur au sein du Tout-Puissant Mazembe.

Avant son élection comme bourgmestre, Pierre Kompany a été échevin à la commune de Ganshoren de 2006 à 2012, en charge des travaux publics, de la mobilité, de l'environnement et de la propreté. En 2012, il a créé son propre parti politique dénommé ProGanshoren,

avec une liste bilingue composée de mandataires des partis CDH et CD&V, ex-socialistes, et de personnalités indépendantes. Objectif : proposer aux citoyens de la commune de Ganshoren une « politique dynamique dont proactivité, professionnalisme et projets sont les maîtres mots ». Lors des élections du 25 mai 2014, il est élu député au parlement bruxellois.

### Doctorat honoris causa

Par ailleurs, Pierre Kompany sera fait docteur honoris causa, le 18 mars 2020, à la Vrije Universiteit Brussel, université de langue néerlandaise, établie à Bruxelles, en Belgique. Cette université a indiqué :

« Pierre Kompany est un modèle d'intégration fier de ses origines. Lorsque l'on pense à Pierre Kompany, on pense naturellement à son fils, le célèbre joueur de football, Vincent Kompany. Mais il est lui-même une figure emblématique au parcours admirable, qui lui a permis d'offrir à ses trois enfants toutes les chances dans notre pays, où il est arrivé il y a quarante-quatre ans en tant que réfugié. Recherché par le régime de Mobutu, il est arrivé en Belgique en 1975 « sans papier ». Plus de quarante ans plus tard, il est le premier maire noir de Belgique. Il n'a jamais nié ses origines mais parle en même temps avec un grand respect de sa nouvelle patrie ».

Patrick Ndongidi

### PRISON MILITAIRE DE NDOLO

## L'état de santé du général Justin Kalekuzi Songambebe préoccupe la FBCP

**L'officier supérieur de l'armée congolaise, selon l'organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme, est détenu dans des conditions qui détériorent chaque jour sa santé.**

La Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP), dans un communiqué du 26 novembre, indique que le général de brigade Justin Kalekuzi Songambebe, « en détention arbitraire » dans le bâtiment 2 A, à la prison militaire de Ndolo, est dans un état de santé précaire « dans la condition infra humaine », sans possibilité des soins appropriés. Elle condamne l'arrestation et la détention de ce général qu'elle qualifie d'illégales et exhorte à sa libération afin de lui permettre de suivre des soins médicaux appropriés pas disponibles à la prison militaire de Ndolo.

Le général de brigade Justin Kalekuzi Songambebe, d'après la FBCP, a été arrêté le 21 mai dernier pour un motif purement civil et non pénal, par la Haute cour militaire, qui l'a transféré, quatre jours plus tard, sous RP n° 202/19, à la prison militaire de Ndolo. « La Haute cour militaire est-elle habilitée à arrêter un général pour une affaire civile ? », se demande cette organisation, qui rappelle qu'il y a plusieurs crimes qui rentrent dans le cadre de la compétence de cette juridiction et qui sont restés impunis.

L'organisation non gouvernementale fait également observer que les prisonniers et les détenus préventifs en République démocratique du Congo vivent grâce à leurs parents, amis et connaissances, les églises, la Croix Rouge internationale et des gens de bonne volonté. Elle déplore aussi le surpeuplement des prisons et maisons carcérales à travers le pays, fustigeant également le fait que malgré cette situation, l'Etat congolais ne disponibilise pas des moyens financiers et matériels suffisants pour la survie quotidienne de ces détenus. L'organisation rappelle, par ailleurs, l'existence sur les plans national et international des lois sur la protection des prisonniers et détenus préventifs que le pays devrait respecter. Ainsi recommande-t-elle aux autorités politiques et administratives congolaises compétentes de prendre des mesures sévères pour imposer le respect de ces règles.

Lucien Dianzenza

# LES HÉROÏNES

Le rendez-vous des Leaders de demain

Affirmez  
l'engagement  
de votre entreprise  
en faveur  
du leadership  
féminin

**KINSHASA  
10 décembre  
2019**

www.forumlesheroines.com heroines@jeuneafrique.com

ORGANISATEUR

**JEUNE AFRIQUE MEDIA GROUP**

PARTENAIRES OFFICIELS

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

**RAWBANK**

PARTENAIRES

**BGFI Bank**

Congo Invest Consulting

**vodacom**

PARTENAIRE THÉMATIQUE

**Pay Network**

TRANSPORTEUR OFFICIEL

**UBICABS**

PARTENAIRES DÉVELOPPEMENT DE TALENTS

**EY**

**Joseph**

**pwc**

**SODEICO**

**Standard Bank**

PARTENAIRES MEDIA

**CANAL+**

LE COURRIER DE KINSHASA

**jeuneafrique**

**NOVELAS TV**

## UNION EUROPÉENNE

# Douze millions d'euros supplémentaires en faveur de la société civile congolaise

**Le nouveau financement vient s'ajouter aux vingt millions d'euros décaissés au cours de la période 2008-2018 et vise à soutenir les organisations non gouvernementales dans leurs missions de prestataires de services sociaux de base, indique-t-on.**

Débutés le 26 novembre dernier, les travaux du deuxième forum national de la société civile se clôturent ce vendredi. Ce forum, organisé par le Cadre de concertation nationale de la société civile (CCNSC), un regroupement des organisations du secteur mis en place lors des premières assises tenues en 2013, s'est donné l'objectif de redéfinir le statut de la société civile par rapport aux enjeux socioéconomiques actuels. « Repenser le rôle des organisations de la société civile », telle est la thématique sur laquelle se sont cristallisées les réflexions de cette deuxième rencontre qui aura réuni près de deux cent quarante partici-



Le siège de l'Union européenne

pants venus de tous les coins du pays.

Elle est un grand moment d'échange et de partage d'expériences entre différents experts du secteur qui cogitent, à voix intelligible, sur la manière de requalifier leur action sociale pour plus d'efficacité. Il s'agit, concrètement, de parvenir à un meilleur fonctionnement du CCNSC devant passer inévitablement par la mise en place de nouveaux animateurs,

mais aussi et surtout, de définir clairement de nouveaux modes de collaboration entre la société civile, les autorités étatiques ainsi que les partenaires techniques et financiers sur les enjeux de développement.

Impliquée dans l'organisation de cette rencontre en tant que partenaire technique et financier de la société civile, l'Union européenne (UE) s'est engagée, dans la foulée, à conclure prochainement une nouvelle

convention avec la société civile congolaise par le biais du ministère des Finances, à hauteur de douze millions d'euros. La nouvelle a été communiquée à l'assistance, en ouverture des assises, par l'ambassadeur de l'UE en République démocratique du Congo, Jean-Marc Châtaigner. Ce montant vient s'ajouter aux vingt millions d'euros décaissés auparavant par cette institution au titre d'assistance à la société civile couvrant la période 2008-2018. Pour le diplomate européen, il s'agit là du soutien de son institution à la société civile congolaise « dans ses missions de prestataire de services sociaux de base, d'actrice de gouvernance pour une croissance inclusive et durable à travers sa participation aux dialogues sur les politiques publiques et d'actrice naturelle de changement par le dialogue et la veille citoyenne ».

Pour l'amélioration de la gouvernance démocratique, l'UE mise sur la société civile par le truchement de laquelle passent de nombreux projets de développement qu'elle initie en faveur des Congolais. Constante dans son accompagnement, l'UE entend cette fois-ci booster l'action de la société civile congolaise en vue d'assurer sa croissance en l'amenant à contribuer véritablement à la création des richesses. « *Puïser dans vos idées, énergies et intelligences pour trouver un modèle de développement durable qui soit à la fois compatible avec votre riche culture et avec les contraintes de la mondialisation* », telle est l'une des recommandations que Jean-Marc Châtaigner a faites aux participants. Le forum devra se clôturer notamment par la validation de tous les outils de gouvernance qui permettront au CCNSC de fonctionner normalement.

**Alain Diasso**

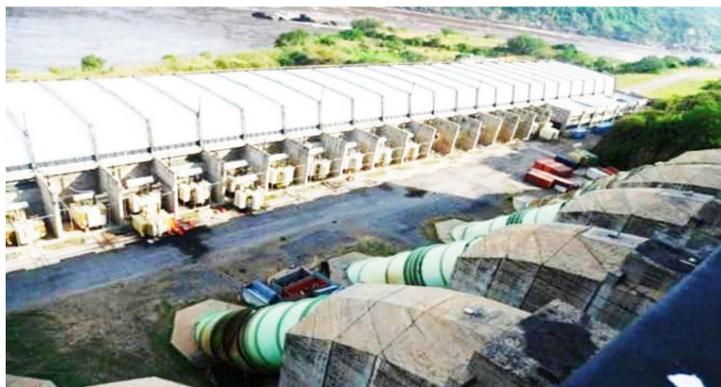
## PROJET INGA 3

## La Corap saisit le chef de l'Etat

**La coalition d'organisations non gouvernementales a adressé, le 25 novembre, une lettre ouverte au président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans laquelle elle fait part de ses inquiétudes par rapport à la mise en œuvre du projet qu'elle considère à grand risque pour le pays et sa population.**

La Coalition réformes action publique (Corap), tout en saluant l'engagement du chef de l'Etat à développer le secteur de l'électricité, avec une vision d'atteindre au moins 30% d'accès d'ici à 2023, fait constater, s'agissant du projet Inga 3, qu'énormément du temps s'est écoulé et le contexte de ce projet a beaucoup évolué en apportant des changements. Malgré cela, relève-t-elle, aucune intention positive n'a été enregistrée des autorités en charge du projet dans la prise en compte des revendications légitimes de la population congolaise, en général, et celle des communautés locales qui seront impactées par celui-ci, en particulier, comme c'est le cas de celles d'Inga, de Luozi, de Matadi et de Boma.

La plate-forme rappelle, en outre, qu'autrefois, elle avait conditionné son appui au projet par des réponses aux préoccupations de la société civile en ce qui concerne l'accès de la population à l'information, l'implication réelle de la société civile et des communautés locales à tout le processus, la réalisation des études d'impacts environnementaux et sociaux, le dédommagement des victimes de Inga I et II ainsi que la révision du quota réel d'énergie à attribuer à la population.



Le Barrage hydroélectrique Inga II

### Une mauvaise gouvernance du projet Inga 3

Ses préoccupations n'ayant pas encore trouvé des réponses, la Corap se dit surprise de constater, une fois de plus, que l'Agence pour le développement et promotion d'Inga (ADPI-RDC), était une structure de plus. Les organisations membres de cette plate-forme estiment, en effet, que cette structure, rattachée à la présidence de la République, contribue à la mauvaise gouvernance du projet Inga 3, de par son texte constitutif qui est l'ordonnance n°18-004 portant dispositions complémentaires relatives à son statut, à son organisation et à son fonctionnement. « *Ce texte ne prévoit pas expressément un organe qui servira de cadre de concertation entre les parties prenantes, tel qu'il est prévu dans les attributions de cette agence* », ont-elles noté.

La Corap rappelle au chef de l'Etat que l'article 9 de ce texte indique que le directeur général de l'ADPI-RDC pouvait consulter un certain nombre d'acteurs. Mais, cette coalition regrette l'absence des commu-

nautés locales, des élus nationaux et d'autres membres du gouvernement, parmi les acteurs cités dans l'ordonnance. Ce qui, selon elle, viole notamment l'ordonnance n° 18-004 portant dispositions complémentaires relatives au statut, à l'organisation et au fonctionnement de cette agence ainsi que l'accord de Cotonou en ce qui concerne la consultation, l'implication des communautés locales et de la société civile dans un projet d'une si grande importance.

### Une opacité entretenue

Les organisations membres de la Corap disent avoir comme l'impression que cette l'ADPI-RDC était un outil mis en place pour « entretenir l'opacité autour du projet Inga 3 », parce que dans sa configuration, elle ne peut favoriser la transparence et la redevabilité, vu qu'elle ne prévoit pas un cadre multipartite pour prendre les avis de chaque partie. La Corap a aussi l'impression que cette structure n'est pas à la hauteur des tâches qui lui sont confiées, « *parce qu'une des grandes missions qui lui sont assignées est la réalisation des études d'impacts environnementaux et*

*sociaux au préalable, chose qui n'a pas été faite jusqu'à ce jour* ». Cette situation se justifierait, d'après cette coalition, par le fait que le pays n'est pas encore prêt à développer un si grand projet comme Grand Inga, en commençant par Inga 3.

### Un débat public souhaité

La Corap, qui se questionne sur la finalité de ce projet et son format : 4800 ou 11050, fustige le fait que le gouvernement congolais ne se prononce à propos qu'à l'extérieur du pays, ne se préoccupant pas d'organiser un débat public à l'attention des acteurs nationaux, notamment les communautés locales, la société civile, les scientifiques et les autres élites du pays. Elle pense donc que le projet Inga n'est pas opportun, estimant que le problème n'est pas lié au format mais plutôt à plusieurs aspects qui ne donnent pas de garanties et qui poussent la société civile à demander dans l'urgence son arrêt. Pour soutenir sa position, la plate-forme brandit comme preuves l'inexistence des études d'impacts environnementaux et sociaux ; l'inexistence d'un plan de délocalisation et réinsertion pour plus de trente-sept mille membres des communautés qui seront déplacées du site d'Inga ; la dette, parce que le partenariat public-privé sous le mode BOT ne garantit pas que le pays en sera épargné. Sa position est également motivée par l'opacité qui entoure le projet (pas des voix d'accès à l'information, pas de documents en circulation) ; la violation des droits des communautés et de l'accès à l'électricité garantis par la Constitution en son article 48. Face à ce constat, la Corap a tenu

carrément à demander au chef de l'Etat de stopper le développement du projet Inga 3, qu'elle trouve mal planifié, indiquant qu'il existe plusieurs opportunités pour booster le développement du secteur de l'électricité dans le pays, à travers les micro-barrages tel que le démontre l'Atlas sur les énergies renouvelables. « *Une telle orientation sera bénéfique pour le pays, parce qu'elle soutiendra le développement à la base et découragera l'exode rural* », a-t-elle souligné.

### Des priorités pour booster le développement du pays

En termes de priorité pour le développement du secteur de l'électricité, la Corap a suggéré que le président de la République se rassure de l'élaboration d'une politique nationale énergétique et d'une planification énergétique ; encourage et pousse le gouvernement à financer le développement des autres formes d'énergies renouvelables, le cas des énergies solaires, des micro-barrages et autres, pour soutenir le mix énergétique ; et s'assure que toutes les initiatives sont intégrées dans une stratégie d'interconnexion, en termes des pools énergétiques. Elle suggère, en définitive, que le chef de l'Etat organise, à la demande des communautés locales d'Inga sous l'accompagnement de l'ONG Adev, une rencontre avec les organisations de la société civile impliquées dans le monitoring du projet Inga 3 et les communautés locales d'Inga qui seront impactées par le projet, pour échanger sur les avis et considérations.

**Lucien Dianzenza**

## CAMPAGNE «SEIZE JOURS D'ACTIVISME»

# La population invitée à dénoncer tout cas de violence faite à la femme

L'appel a été lancé par la ministre d'Etat, ministre du Genre, famille et enfant, Béatrice Lomeya Atilite, dans le cadre de la commémoration de la campagne qui se célèbre du 25 novembre au 10 décembre sur le thème « Jeunesse congolaise, dressez-vous contre la discrimination et le viol ».

Béatrice Lomeya Atilite a émis le vœu de voir la République démocratique du Congo (RDC) compter zéro cas de violences faites à la Congolaise à l'horizon 2030, reconnaissant que des avancées ont été réalisées dans la lutte contre ce fléau qui mine la vie de plusieurs femmes, surtout dans les zones de conflits. Après plusieurs années d'activités de sensibilisation par son ministère, un changement perceptible s'est opéré dans les zones de conflits où se comptent plusieurs cas de viol, a-t-elle dit, affirmant que

les équipes témoignent d'une véritable libération de la parole sur le sujet tabou des violences sexuelles fondées sur le genre (VSBG), de la part des victimes mais aussi des communautés dans leur ensemble. « A certains endroits, le débat suscité par les sensibilisations a même fait émerger une prise de conscience particulière sur les violences psychologiques faites aux filles », a laissé entendre la ministre d'Etat, tout en réitérant l'engagement ferme et la volonté de son ministère « à réduire les



La ministre d'Etat, chargée du Genre, famille et enfant, Béatrice Lomeya

violences faites à la femme, à la jeune fille et la petite fille, pour faire évoluer des mentalités conservatrices de certaines traditions rétrogrades

luer la travail déjà abattu durant les dernières années en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette campagne a pour objectif de mobiliser l'opinion tant nationale qu'internationale sur les violences faites à la femme. Elle est lancée chaque année à partir du 25 novembre, dans plusieurs pays du monde, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Elle se clôture le 10 décembre, date de la Journée des droits de l'homme. Pour cette année, le thème international est « Orangez votre monde : génération égalité se dresse contre le viol ».

Blandine Lusimana

## SANTÉ PUBLIQUE

## Trois milliards de dollars américains pour éradiquer la polio d'ici à 2023

La mobilisation de l'importante somme permettra de vacciner chaque année quatre cent cinquante millions d'enfants contre la maladie et de surmonter les obstacles qui empêchent d'atteindre chaque cible.

L'engagement a été pris récemment par les dirigeants mondiaux lors du Forum reaching the last mile (RLM), tenu à Abou Dhabi. Selon le communiqué de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le montant à mobiliser constitue la première tranche du financement nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie finale d'éradication de la polio 2019-2023 de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite.

« L'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, qui aide l'un des plus grands groupes

rapproche d'un monde sans poliomyélite, mais met aussi en place les infrastructures sanitaires essentielles pour répondre à plusieurs autres besoins sur le plan de la santé. Nous sommes reconnaissants pour les généreuses promesses faites aujourd'hui et nous remercions les gouvernements, les donateurs et les partenaires qui sont à nos côtés », a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS et président du Conseil de surveillance de la poliomyélite.

La lutte contre la polio fait

des campagnes, de l'insécurité, des conflits, d'importants mouvements de la population et, dans certains cas, le refus de la vaccination par les parents. De plus, une faible immunité face au virus dans certaines parties d'Afrique et d'Asie, où tous les enfants ne sont pas vaccinés, a été à l'origine des flambées d'une forme rare du virus. Afin de surmonter ces obstacles et de protéger quatre cent cinquante millions d'enfants de la maladie chaque année, les gouvernements et les donateurs ont annoncé d'importants nouveaux engagements financiers pour

« L'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, qui aide l'un des plus grands groupes d'agents de santé à atteindre et à vacciner tous les enfants, jusqu'au dernier, non seulement nous rapproche d'un monde sans poliomyélite, mais met aussi en place les infrastructures sanitaires essentielles pour répondre à plusieurs autres besoins sur le plan de la santé. Nous sommes reconnaissants pour les généreuses promesses faites aujourd'hui et nous remercions les gouvernements, les donateurs et les partenaires qui sont à nos côtés »

d'agents de santé à atteindre et à vacciner tous les enfants, jusqu'au dernier, non seulement nous

face à plusieurs facteurs qui empêchent que les enfants soient vaccinés. Il s'agit notamment de la qualité variable

atteindre les trois milliards nécessaires pour appuyer la stratégie finale d'éradication.

B.L.

## CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA ROUGEOLE

## Plus de dix-huit millions d'enfants attendus

L'actuelle opération, lancée 27 novembre, concerne la ville province de Kinshasa et neuf autres provinces du pays.

Le lancement de la campagne de vaccination vise à éradiquer la rougeole qui constitue l'une des premières causes de décès chez les enfants de moins de 5 ans. Dans certaines provinces, cette maladie est devenue une endémie, comme l'a fait savoir le coordonnateur national du Comité de coordination de lutte contre la rougeole, le Dr Luthongo Paluku Gaston.

« Depuis 2011, notre pays connaît toujours de recrudescence de cas de rougeole, et ce n'est plus une épidémie, c'est devenu même endémique. Actuellement, quand il y a l'épidémie, la riposte se fait à l'immédiat parce qu'il y a du vaccin et par conséquent, les enfants qui ont développé la rougeole seront également pris en charge », a-t-il assuré. La vaccination contre la rougeole se donne dans les sites fixes. Des centres sont ainsi installés dans plusieurs aires et zones de santé à travers les provinces ciblées pour cette opération. Les parents doivent se rendre sur place pour faire vacciner leurs enfants, a lancé le Dr Luthongo Paluku Gaston.

B.L.

## CLIMAT

## Plus de temps à perdre pour éviter le pire

La mise en garde a été lancée, le 26 novembre, dans un rapport annuel du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue). Dans ce texte, ses auteurs préviennent que si le monde remet encore à plus tard les actions immédiates et radicales nécessaires pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, la catastrophe climatique ne pourra plus être évitée.

Le rapport relève que pour garder un espoir de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C, ambition idéale de l'accord de Paris, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de 7,6% par an, dès l'année prochaine et jusqu'à 2030. Ce qui équivaut à un total de 55% de baisse entre 2018 et 2030. C'est dire que tout retard, au-delà de 2020, pourrait rendre « rapidement l'objectif de 1,5°C hors de portée ». Et même pour espérer limiter le réchauffement à +2°C, il faudrait réduire les émissions de 2,7% par an de 2020 à 2030.

Les experts notent que ces émissions, générées en particulier par les énergies fossiles, ont augmenté de 1,5% par an ces dix dernières années. « Il n'y a aucun signe qu'elles atteignent leur pic dans les prochaines années », souligne le Pnue, qui a noté le nouveau record de 55,3 gigatonnes de gaz à effet de serre, en 2018.

Si le monde a gagné environ +1°C, depuis l'ère préindustrielle, entraînant une multiplication des catastrophes climatiques, l'étude signale que chaque demi-degré supplémentaire va aggraver l'impact des dérèglements climatiques, ainsi

que les risques pour la population, notamment sur les côtes menacées par la hausse du niveau des mers. Le Pnue redoute que le réchauffement climatique se poursuive au rythme actuel, estimant que si les émissions continuent, la planète pourrait se réchauffer de 3,4 à 3,9°C d'ici à la fin du siècle. Et cela, même si les Etats signataires de l'accord de Paris respectaient leurs engagements. Malgré cela, l'ONU assure qu'il est encore possible de rester sous +2°C, et même sous +1,5°C.

« Dix ans de procrastination climatique nous ont menés là où nous sommes », a déclaré Inger Andersen, patronne du Pnue. Pour remédier à cette situation, les signataires de l'accord de Paris doivent multiplier leurs ambitions par trois pour atteindre le premier objectif, par cinq pour le second. Et ces engagements doivent être suivis d'actions immédiates. Le constat sombre, qui se dégage du rapport de l'agence onusienne, envoie un message clair à quelques jours de la réunion climat de l'ONU (COP25) à Madrid, en Espagne. « Si nous ne prenons pas des mesures urgentes maintenant

(...) nous allons manquer l'objectif de +1,5° », a insisté Inger Andersen.

Réagissant aux conclusions du rapport, la ministre espagnole de l'Environnement, Teresa Ribera, dont le pays accueillera la prochaine COP, a dit : « Nous ne pouvons plus repousser l'action climatique ». Elle a fait cette remarque, alors que l'accord de Paris prévoit une révision des engagements des Etats pour la COP26 à Glasgow, fin 2020. Pour l'heure, seuls soixante-huit pays ont promis d'augmenter leur ambition, et parmi eux, aucun des plus gros émetteurs.

Dans le but d'amener les Etats à s'engager davantage à réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'ONU, qui n'a pas donné de recommandations formelles, a lancé quelques pistes d'actions spécifiques pour certains pays du G20, qui représentent 78% des émissions de la planète. Ce sont : l'interdiction des nouvelles centrales à charbon en Chine; le développement massif d'un réseau de transport public en Inde; ou nouvelles voitures « zéro émission » d'ici à 2030 aux Etats-Unis.

Nestor N'Gampoula

## LIBYE

## Ghassam Salamé dénonce des ingérences étrangères dans l'exacerbation des conflits

L'envoyé spécial des Nations unies et chef de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul) a qualifié de probable « crime de guerre » une frappe aérienne qui a fait au moins dix morts à Tripoli, en majorité des migrants.

Ghassam Salamé intervenait devant le Conseil de sécurité de l'ONU, le 18 novembre, à New York. Une frappe aérienne menée contre une usine ayant fait plusieurs morts et blessés, a contraint l'émissaire de l'ONU à ouvrir son exposé par une mise en garde. « Une biscuiterie dans le quartier de Wadi Rabi'a, à Tripoli, a été touchée par une frappe aérienne. L'attaque a causé ce que nous croyons être actuellement dix morts et plus de trente-cinq blessés. Il semble que la majorité des morts soit des migrants », a-t-il dit. « Qu'il s'agisse d'une attaque délibérée contre l'usine ou d'une attaque aveugle, il peut s'agir d'un crime de guerre », a-t-il prévenu, précisant que les Nations unies travaillaient à vérifier les faits. L'envoyé spécial a dénoncé une implication croissante de mercenaires et de combattants de sociétés militaires privées étrangères entraînant une intensification des violences.

Outre l'extension des tirs d'artillerie vers le nord de la capitale, qui a considérablement augmenté le nombre de civils tués ou blessés, « l'utilisation de la puissance aérienne et de la technologie de précision est devenue une caractéristique dominante d'un conflit de faible intensité par ailleurs », a-t-il souligné. Selon lui, la Manul a estimé à plus de huit cents le nombre total de frappes de drones en soutien aux forces de l'autoproclamée Armée nationale libyenne (ANL) du maréchal Haftar, contre deux cent quarante en appui au gouvernement d'accord national de Fayez el Sarraj depuis le début du conflit.

Ghassam Salamé a déploré « l'utilisation croissante de bombes non guidées lors de frappes aériennes menées par les forces de l'ANL dans des zones peuplées de Tripoli » qui a entraîné une augmentation du nombre de victimes civiles. Il a remercié le gouvernement allemand pour ses efforts de préparation d'un sommet international sur la Libye qui doit se tenir à Berlin.

Noël Ndong

**IATA**

**HARIOM TRAVELS**

Agence de VOYAGES et de TOURISME

- .Vente de Billets d'avion
- .Assistance voyage
- .Visas
- .Reservations Hôtels
- .Location de voitures

SÉJOUR TOURISTIQUE À **DUBAI**

POINTE-NOIRE: Tél : +(242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09  
E-mail: salespnr@hariomtravels.net

BRAZZAVILLE: Tél : +(242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50  
E-mail: salesbzbv@hariomtravels.net

[www.hariomtravels.net](http://www.hariomtravels.net)

Le Monde est à vous!

## DEVOIR DE MÉMOIRE

Le 61<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation de la République sous le signe de la paix

L'événement a été célébré le 28 novembre à la place de la République (rond-point ex-CCF), à Brazzaville, en présence du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso.

28 novembre 1958-28 novembre 2019, cela fait exactement soixante et un ans que naissait la République du Congo, deux ans avant la proclamation de son indépendance, le 15 août 1960. Faisant l'éloge de la République, le ministre de la Communication et des médias, Thierry Lézin Moun-galla, a indiqué que le choix du thème se rapportant à la paix n'était pas le fait du hasard. « La paix est une fleur délicate. Comme la rose de la fable, elle doit être semée et régulièrement entretenue. La paix doit également être cultivée grâce aux trésors de l'instruction civique, afin d'éclorre dans les meilleures conditions. C'est seulement ainsi qu'elle permettra à l'ensemble des citoyens de vivre et de s'épanouir dans une République fraternelle, solidaire et apaisée », a-t-il rappelé. Selon lui, le président Denis Sassou N'Guesso a toujours prôné la réconciliation et la recherche de solutions consensuelles aux problèmes rencontrés par le pays. Revenant sur la définition des termes paix et République, il a indiqué que le premier symbolisait l'entente amicale de tous les individus qui composent une société alors que le second désigne couramment le bien public, la propriété d'Etat, les affaires publiques, la vie politique et, plus récemment, une forme de gouvernement.

« La paix ne peut être circonscrite aux seules considérations politiques. Elle est également et surtout, à hauteur d'homme, l'intérêt commun pour le développement. Cet intérêt prend ses racines dans la prospérité. La paix est une des conditions du développement économique. Elle est le cœur de l'économie. Sans paix, il ne peut exister une économie prospère », a souligné le ministre de la Communication et des médias, précisant que les guerres étaient le dysfonctionnement le plus grave que peut subir l'économie.

## La paix sociale aussi importante que la paix civile

Rappelant le contexte économique que traverse le pays depuis quelques années, il a déclaré qu'il s'agissait d'une autre forme de conflit, caractérisée par l'inégalité de condition entre les pays de production du pétrole et les entités de consommation. En effet, il a laissé entendre que les pouvoirs publics étaient depuis lors à pied d'œuvre afin d'assurer le retour de la croissance. « Ces difficultés conjoncturelles doivent être perçues comme l'opportunité de renforcer notre unité et de trouver collectivement les voies et moyens de ramener la prospérité. Il convient que nous ne nous laissions pas influencer par celles et ceux qui, au lieu de participer à l'œuvre de redressement, tentent d'agiter les peurs et les fantasmes. Leur objectif est de retarder le recouvrement des capacités économiques de notre pays. Le peuple n'est pas dupe », a-t-il affirmé, ajoutant que la paix sociale est tout aussi importante que la paix civile.

Thierry Lézin Moun-galla a, par ailleurs, invité le chef de l'Etat à demeurer l'ardent combattant pour la paix pour aider les Congolais à conjurer les dangers multiples et complexes qui guettent le pays. « La paix constitue, en effet, la valeur principale sur laquelle vous avez fondé votre action d'homme d'Etat, notamment depuis votre accession à la plus haute responsabilité dans notre pays. Vous n'avez jamais manqué de rappeler à tous et à chacun, au Congo comme à l'étranger, l'importance de la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité comme les conditions préalables et essentielles au développement », a conclu le ministre.

Parfait Wilfried Douniama

## Ce que pensent les acteurs politiques

Classée dans les oubliettes depuis plusieurs décennies, la journée du 28 novembre a été réhabilitée en 2010. Pour l'édition 2019, le thème retenu est « Bâtir dans la paix ».

Quelques hommes politiques abordés après la célébration de l'événement ont dit ce qu'ils pensent. Le député de Moun-gali 3, Jean Didace Médard Moussodia, a déclaré : « C'est une journée assez particulière pour les Congolais pour nous rappeler que nous sommes uniques et indivisibles. La paix est une denrée essentielle dans la vie de l'homme. Il n'y a pas de développement sans paix, il n'y a pas de vie sans paix et la paix c'est une culture que nous devons enseigner et cultiver chaque jour. C'est une exigence de chaque instant, il faut vivre dans la paix pour que toutes les choses avancent ».

**Honoré Nsai, député de Dolisie 1** : « La paix est un concept. Lorsqu'un pays est uni, la paix s'installe d'elle-même. Mais, on n'a pas tout autant l'unité sur la base simplement de la paix. C'est un thème, je crois, que la prochaine célébration abordera. République et paix, paix et République, c'est ce que tout le monde cherche pour son épanouissement, sur la base de ce que l'insociable sociabilité qui est la caractéristique du vivre ensemble ne peut être préservé unitairement que dans la paix ».

**Prosper Kessalé, député de Loukolela** : « 61 ans pour la République du Congo, cela représente une fierté pour nous et montre que notre République est en marche. Rien ne peut se faire sans la paix. La paix a toujours été le crédo de notre chef de l'Etat qui en a martelé encore dessus pour montrer que la paix est d'abord un facteur de cohésion, une assise pour que tout puisse se faire ».

**Constant Ferréol Gassakys, député de Poto-Poto 3** : « La journée a été placée sous le signe de la paix à dessein, parce qu'en 61 ans, nous savons pertinemment d'où nous venons. Entre-temps, il y a eu aussi beaucoup de remous sociopolitiques, cela veut dire que le plus important c'est la paix qu'il faut savoir préserver. Aujourd'hui, nous sommes en 2019, nous vivons une paix réelle, mais il faut savoir la préserver. La paix c'est ce que nous devons retenir comme valeur la plus sûre, celle qui permet d'aller réellement vers l'avant, de penser à des lendemains meilleurs ».

**Le Pr Théophile Obenga, philosophe** : « La paix a un prix, ce qui signifie qu'elle est chère et est très pré-



cieuse. Voilà pourquoi c'est très important pour vivre dans une communauté sinon chacun fait ses égoïsmes, sa propre volonté et il n'y a plus de contrat social. La paix préserve le contrat social ».

P.W.D.

## CONGO-CAMEROUN

## Les systèmes alimentaires urbains au cœur des stratégies communales

Les délégués des villes d'Oyo, Douala, Brazzaville et Pointe-Noire participent, du 26 au 28 novembre, à l'hôtel de ville, aux Journées communales d'échanges sur la gouvernance des systèmes alimentaires urbains durables suivant l'approche de coopération Sud-Sud et triangulaire.

Les représentants des quatre villes réfléchissent aux moyens de mettre en place des stratégies d'élimination de la faim et de la malnutrition dont souffrent beaucoup de leurs citoyens respectifs. A terme, ils mettront en place une plate-forme multi-acteurs d'appui à la gouvernance du système alimentaire urbain. Très préoccupé par ce sujet, le maire de Brazzaville, Christian Roger Okemba, qui a ouvert les travaux de la rencontre, a indiqué : « L'analyse des rapports sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité indique qu'en 2014, au total 14, 2% des ménages sont en sécurité alimentaire dans notre pays ».

Il a de même rappelé que dans ces villes émergentes, la population est croissante et, s'appuyant sur un rapport onusien, d'ici à 2050, elle augmentera de 72%. Ainsi donc, le premier citoyen de la ville de Brazzaville a insisté sur le contrôle sanitaire des denrées alimentaires qui demeure une préoccupation majeure des municipalités. « Brazzaville a pris activement part à la signature du pacte de Milan. En octobre 2018, la mairie Brazzaville et la FAO ont signé un protocole d'accord pour appuyer la gouvernance alimentaire par la mise en place d'une direction d'agriculture et d'alimentation

urbaine à travers la coopération Sud-Sud avec les villes de Douala et Pointe-Noire », a indiqué Christian Roger Okemba.

A travers le monde, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), se fondant sur le rapport du Sofi, estime à huit cent vingt millions le nombre des malnutris et à quarante-trois millions pour l'Afrique centrale d'ici à 2030. L'organisme onusien œuvre pour faire sortir le monde, en général, et l'Afrique subsaharienne, en particulier, de cette situation.

La représentante de la FAO au Congo, Suze Percy Filippini, a rappelé l'importance et l'urgence de la mise en œuvre du partenariat villes-villes ainsi que du pacte de Milan, signé par cent soixante-dix pays et qui se focalise sur la gouvernance, le régime alimentaire et la nutrition, l'équité économique et sociale, la production alimentaire et le lien rural urbain, l'approvisionnement et la distribution ainsi que les pertes et les gaspillages alimentaires. Elle a salué la ville de Brazzaville qui fait des avancées dans la promotion du micro-jardin ; de Pointe-Noire qui expérimente une direction de l'agropastoral urbain et de la ville d'Oyo qui manifeste son intérêt pour la signature du pacte de Milan.

Fortuné Ibara

## AIRES PROTÉGÉES

## La politique nationale de financement durable validée

Les documents relatifs à la mise en place des mécanismes d'investissement sécurisé pour la conservation et l'amélioration de la gestion durable des aires protégées au Congo ont été approuvés, le 27 novembre à Brazzaville, au terme de l'atelier national technique organisé avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud).

L'atelier visait, en effet, à disposer des documents validés pour améliorer et soutenir la stratégie de financement durable des aires protégées dans le cadre du projet régional CBSP- Financement des systèmes d'aires protégées dans le bassin du Congo. Il a regroupé les conservateurs des aires protégées ciblées, le représentant de la Commission des forêts d'Afrique centrale, les partenaires techniques et financiers, les bailleurs de fonds, les membres du comité de pilotage et ceux du groupe de travail multisectoriel.

Bien que le Congo compte seize aires protégées couvrant une superficie d'environ quatre millions d'hectares, le sous-secteur de la faune et des aires protégées ne connaît pas un niveau d'épanouissement conséquent. Cela est dû à l'absence avérée d'une stratégie adéquate visant le financement durable des aires protégées. « Avec le mécanisme de fonctionnement durable que nous sommes en train de rechercher à travers la stratégie nationale que nous venons de valider, il va donc falloir expérimenter un mécanisme de financement qui permettra de prouver la durabilité de ce financement afin que nos aires protégées ne souffrent plus de ce manque

criard non seulement de financement mais aussi du personnel, de l'équipement », a déclaré le directeur général de l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées, Paco Bockandza. Pour lui, la question relative au financement des aires protégées reste complexe. La stratégie validée permettra de valoriser, faire connaître et de mieux gérer ces espaces. Il a, par ailleurs, encouragé l'équipe du projet dans sa bonne démarche afin que d'ici à 2020, la stratégie soit mise en œuvre et apporte des résultats satisfaisants.

Roger Albert Mbete, conseiller à la faune et aux aires protégées au ministère de l'Economie forestière, a quant à lui indiqué que la responsabilité historique de manager à bon port cette stratégie nationale de financement durable des aires protégées du Congo incombe aux cadres de ce département et à ceux des partenaires financiers, notamment le Pnud. Ce, dans le but d'améliorer la gestion durable des aires protégées du bassin du Congo.

Rappelons que cet atelier s'inscrivait dans le cadre du Programme stratégique du fonds pour l'environnement mondial pour la biodiversité du bassin du Congo.

Gloria Losselel



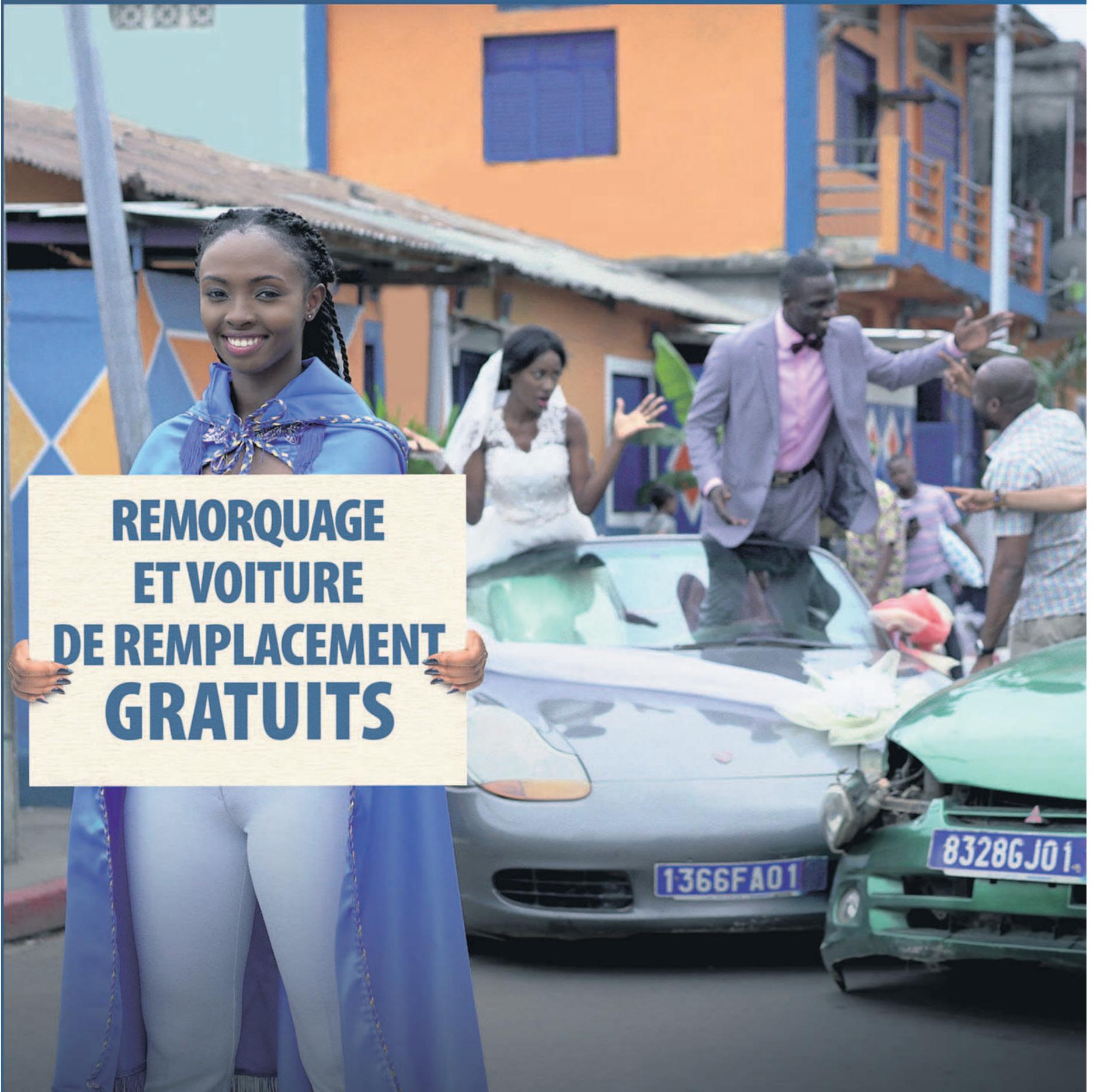
# KABA LI SOLO

Aujourd'hui, les prix sont cassés sur tes appels vers la France, le Mali, la RDC (Airtel) et le Sénégal

PAYS	MALI	SENEGAL	RDC	FRANCE
Prix actuel en CFA/sec	<del>4.23</del>	<del>4.23</del>	<del>3.40</del>	<del>2.06</del>
Prix promotionnel en CFA/sec	3.67	3.48	2.00	1.90



LE RESEAU DES SMARTPHONES



## SAHAM ASSURANCE AUTO

**En cas de panne ou d'accident, nous sommes à vos côtés.**

Quel que soit votre type de véhicule, bénéficiez d'offres adaptées à vos besoins. En cas de choc ou de panne, le constat, le remorquage et la voiture de remplacement sont gratuits. Pour plus de renseignements, rendez-vous dans l'une de nos agences.

ASSISTANCE  
**05 053 58 58**

[www.sahamassurance.cn](http://www.sahamassurance.cn)



**SAHAM**  
Assurance

member of  Sanlam group

P MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE  
 PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE (PADEC)  
 Unité de Gestion du Projet  
 Courriel : padec2019@gmail.com

## RESULTATS DE LA SELECTION D'UNE FIRME

OBJET DU MARCHE : Sélection d'un consultant chargé d'actualiser l'Etude de  
 Faisabilité de la Zone  
 Economiques Spéciales de Pointe Noire

METHODE UTILISEE : Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)  
 DUREE D'EXECUTION : 12 semaines

### 2. RESULTATS DE L'EVALUATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES

NOMS DES CONSULTANTS	SCORE TECHNIQUE	SCORE TOTAL	CLASSEMENT
GROUPEMENT LODEC CONSULTANTS (Chef de file)-DJOBAY CONSULTING CORPORATION & CONGO INGENIERIE MANAGEMENT	89,75	89,75	1er
GROUPEMENT IOS PARTNERS (Chef de file) & ARIES INVESTISSEMENTS	78,13	78,13	2ème
CABINET CBRE	58,38	58,38	3ème

3. Conformément à la méthode de sélection Fondée sur la Qualité (SFQ), la procédure de passation de marchés s'est poursuivie avec la firme qui a réalisé le meilleur score technique (seule sa proposition financière a été ouverte) :

Brazzaville, 05 et 06, Rue Locko-Secteur Blanche Gomez  
 Numéro de téléphone : (+242) 22 613 18 38  
 Adresse électronique : padec2019@gmail.com  
**Le Coordonnateur du PADEC,**  
**Benoît NGAYOU**

### 1. ATTRIBUTAIRE DU MARCHE

Nom : GROUPEMENT LODEC CONSULTANTS (Chef de file) -DJOBAY CONSULTING CORPORATION & CONGO INGENIERIE ET MANAGEMENT  
 Adresse : 129, rue Reims-Rondpoint la Coupole, Centre-ville-Brazzaville.  
 Prix de l'offre (lu publiquement) : 118.864.000 FCFA TTC  
 Prix de l'offre après évaluation : 114.061.350 FCFA TTC  
 Prix du contrat : 114.061.350 FCFA TTC.

### Identification des candidats

NOM	Nationalité
GROUPEMENT LODEC CONSULTANTS (Chef de file)-DJOBAY CONSULTING CORPORATION & CONGO INGENIERIE MANAGEMENT	République du Congo

**Note :** Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue peut en faire la demande au Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité.

OBJET DU MARCHE : Sélection d'un consultant chargé de l'opérationnalisation  
 du Concours de Plan d'Affaires (CPA)  
 METHODE UTILISEE : Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (QC)  
 DUREE D'EXECUTION : 12 mois  
 1. ATTRIBUTAIRE DU MARCHE

Nom : VELIOR DEVELOPPEMENT  
 Adresse : Résidence Horizon, rue Abdoulaye Fadiga, Abidjan Plateau, Côte d'Ivoire.  
 Montant de la proposition financière : 210.412.000 FCFA TTC  
 Montant du contrat : 168.788.340 FCFA TTC.

i) Les noms des firmes ayant manifesté leur intérêt à l'AMI publié :

### Identification des candidats

N°	Nom	Nationalité
1	VELIOR DEVELOPPEMENT	Ivoirienne
2	GROUPEMENT ERNST & YOUNG (Chef de file)- WE CARE GLOBAL COMMUNICATION ET MEDIA	Congolaise
3	AUDICO CI SARL	Ivoirienne
4	GROUPEMENT FINACTU (Chef de file)-CABINET MAYABEL & ARIES INVESTISSEMENT	Marocaine
5	GROUPEMENT I&P CONSEIL (Chef de file)-GILBRATAR	Française
6	GLOBAL MIND CONSULTING	Gabonaise
7	GROUPEMENT LATTANZIO KIBS (Chef de file) & CP-CAF	Italienne
8	GROUPEMENT PWC (Chef de file) & APNI	Congolaise
9	GROUPEMENT EXCO CACOGES (Chef de file) et KPMG CONGO	Congolaise
10	ELITE ACADEMY	Congolaise

ii) Les noms des firmes dont les dossiers ont été jugés non éligibles pour la réalisation de la mission :

### Identification des candidats

Nom	Nationalité	Motif
GROUPEMENT FINACTU (Chef de file)-CABINET MAYABEL & ARIES INVESTISSEMENT	Congolaise	Aucune mission similaire réalisée
GROUPEMENT I&P CONSEIL (Chef de file) -GILBRATAR	Française	Pas de mission similaire pertinente réalisée
GROUPEMENT PWC (Chef de file) & APNI	Congolaise	Aucune mission similaire réalisée
GLOBAL MIND CONSULTING	Gabonaise	Aucune mission similaire réalisée
GROUPEMENT EXCO CACOGES (Chef de file) et KPMG CONGO	Congolaise	Aucune mission similaire réalisée
AUDICO CI SARL	Ivoirienne	Aucune mission similaire réalisée
ELITE ACADEMY	Congolaise	Aucune mission similaire réalisée
GROUPEMENT ERNST & YOUNG (Chef de file)- WE CARE GLOBAL COMMUNICATION ET MEDIA	Congolaise	Pas de mission similaire pertinente réalisée

iii) les noms des firmes qui ont été retenues sur la liste restreinte

### Identification des candidats

Nom	Nationalité	Commentaire
VELIOR DEVELOPPEMENT	Ivoirienne	A déjà réalisé cinq (05) missions pertinentes d'opérationnalisation de Concours de Plan d'Affaires (CPA).
GROUPEMENT LATTANZIO KIBS (Chef de file) & CP-CAF	Italienne	A déjà réalisé quatre (04) missions similaires.

iii) le nom de la firme qui a présenté le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission et qui a été invité à soumettre une proposition technique et financière selon la méthode de sélection fondée sur la Qualification du consultant est : VELIOR DEVELOPPEMENT.

Note : Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue peut en faire la demande au Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité.

Brazzaville, 05 et 06, Rue Locko-Secteur Blanche Gomez  
 Numéro de téléphone : (+242) 22 613 18 38  
 Adresse électronique : padec2019@gmail.com

**Le Coordonnateur du PADEC**  
**Benoît NGAYOU**

## DETTE INTÉRIEURE

## Le gouvernement s'apprête à s'acquitter d'une partie

L'annonce a été faite, le 26 novembre à Brazzaville, par le conseiller aux Institutions financières nationales et à la monnaie au ministère des Finances et du budget, Bernard Ngazo.

Le conseiller aux Institutions financières nationales et à la monnaie intervenait à l'issue d'un colloque du Fonds monétaire international (FMI) sur les perspectives économiques régionales Afrique subsaharienne et celles de la République du Congo.

« La stratégie de payer la dette qu'on a choisie est la titrisation, une opération simple. Un mécanisme qui consiste à transformer la dette en papier remis aux entreprises qui vont pouvoir se refinancer auprès des investisseurs moyennant le décompte », a expliqué Bernard Ngazo, relevant que « les travaux continuent pour les dossiers restants. Le rapport sera disponible dans une dizaine de jours ». Notons que la totalité de cette dette est estimée à trente cent soixante milliards francs CFA, au terme de la première partie de l'audit réalisé par l'Etat. S'agissant des perspectives pour le Congo, au vu des prévisions macro-économiques et de l'assainissement des finances publiques, une nette amélioration est signalée. La dette est passée de 117% en 2017 à 78, 5% actuellement. En attendant les appuis budgétaires, le pays pourra améliorer sa situation macro-économique. Concernant les prévisions de 2020, l'économiste pays du FMI, Honoré Nsongui Tonadio, a relevé qu'elles sont acceptables, car il y a un relèvement de quatre points au niveau du produit intérieur brut (PIB). Il passera de 2,2% à 4,6 en 2020. Ceci, grâce aux prévisions pétrolières qui seront respectées, à en croire les engagements pris par le gouvernement. Une nette amélioration sera aussi constatée du côté du PIB hors pétrole. Les secteurs concernés sont le commerce, le tourisme, le transport, grâce au port autonome de Pointe-Noire.

Le Congo est un pays lourdement endetté. En 2017, sa dette était largement supérieure au PIB (117 %) et avait poussé le gouvernement à négocier un programme de réformes macro-économiques avec le FMI. Il compte sur cet accord, conclu le 11 juillet dernier, pour restaurer la soutenabilité de sa dette.

Lopelle Mboussa Gassia

## BASSIN DU CONGO

## Les Etats-Unis octroient vingt-cinq millions de dollars au Congo

L'accord y relatif a été signé, le 27 novembre, à Brazzaville, entre le ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, Ingrid Olga Gislaïne Ebouka-Bakakas, et l'ambassadeur américain, Todd Haskell.

Pendant cinq ans, l'aide financière va permettre au gouvernement congolais de soutenir la conservation de sa biodiversité, la gestion durable des ressources forestières et le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur de l'économie verte.

Il s'agit de soutenir l'évolution des politiques résilientes au climat liées à la conservation de la biodiversité, la gestion durable des forêts et l'amélioration de carbone des forêts.

« Cet accord est une marque supplémentaire de la volonté et la détermination de mon gouvernement à renforcer notre coopération bilatérale. Il permettra de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans le Plan national de développement 2018-2022 via ses deux piliers principaux : la diversification de l'économie et la valorisation du capital humain », a déclaré l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Congo.

Todd Haskell a ajouté que le gouvernement de son pays était impatient de trouver des moyens de collaborer davantage avec le Congo à l'avenir et continuer d'atteindre les objectifs communs de partenariat accrus. « Nous voulons participer à l'arrêt du travail des enfants, à la déforestation qui détruit les forêts



L'échange de parapheurs entre les deux parties

et change l'écosystème, du braconnage mettant en péril les espèces protégées », a-t-il signifié.

La ministre du Plan a, quant à elle, relevé qu'en s'alignant ainsi sur les priorités nationales, cet accord de don apporte une valeur ajoutée dans le combat du maintien de l'intégrité écologique de l'écosystème des forêts humides du bassin du Congo.

Notons que les Etats-Unis ont déjà investi cent vingt-cinq millions de dollars, ces cinq dernières années, en République du Congo, pour soutenir la gestion durable des ressources naturelles. C'est depuis environ un quart de siècle que ce pays appuie le Congo dans sa politique de gestion durable des aires protégées et la biodiversité. Cependant, les subventions octroyées à travers des organisations non gouvernementales internationales ne se faisaient pas

sur la base d'un cadre légal. Ce qui fait qu'au niveau de l'Agence américaine pour le développement international, le Congo était considéré comme un sous-bénéficiaire de la subvention d'une action régionale. Pour corriger ce mécanisme de financement, les parties congolaise et américaine ont eu plusieurs discussions ayant abouti à l'élaboration de cet accord.

Outre les Etats-Unis, les aires protégées du Congo bénéficient des subventions de l'Union européenne qui finance le Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles d'Afrique centrale. A cela s'ajoutent l'assistance multiforme du Programme des nations unies pour le développement ainsi que celle de nombreuses organisations non gouvernementales.

L.Mb.G.

## RESULTATS DE LA SELECTION D'UNE FIRME

OBJET DU MARCHE : Sélection d'un consultant chargé de l'opérationnalisation du Fonds d'Appui au Développement des Petites et Moyennes Entreprises (FADPME)

METHODE UTILISEE : Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (QC)

DUREE D'EXECUTION : 12 mois

i) Les noms des firmes ayant manifesté leur intérêt à l'AMI publié :

N°	Nom	Identification des candidats	Nationalité
1	GRUPEMENT EURECNA S.PA (chef de file) AGRO PME & ACA EXPERTISE		Italienne
2	CAGEFIC SARL		Burkinabè
3	CIC RELAIS CONSULT GROUP		Marocaine
4	LA MAISON DE L'ENTREPRISE DU BURKINA FASO		Burkinabè
5	FRANKFURT SCHOOL OF FINANCE & MANAGEMENT GGMBH		Kenya
6	FTHM INTERNATIONAL		Malgache
7	GRUPEMENT FINACTU (Chef de file)-CABINET MAYABEL & ARIES INVESTISSEMENT		Marocaine
8	GRUPEMENT IBF INTERNATIONAL CONSULTING (Chef de file)-MICROFINANZA SRL & GAWA		Belge
9	INSTITUT SOUMARE DE LA FINANCE		Ivoirienne
10	CONSORTIUM SAPHIR DEVELOPPEMENT (Chef de file) & CENTRE DE COMMUNICATION ET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE		Ivoirienne
11	SOFRECO		Française
12	GRUPEMENT EXCO CACOGES (Chef de file) et KPMG CONGO		Congolaise
13	CEAM.J-CONSEIL		Congolaise
14	ELITE ACADEMY		Congolaise

ii) Les noms des firmes dont les dossiers ont été jugés non éligibles pour la réalisation de la mission :

NOM	Nationalité	Motif
CAGEFIC SARL	Burkinabè	
CIC RELAIS CONSULT GROUP		Aucune mission similaire réalisée
FTHM INTERNATIONAL		Aucune mission similaire réalisée
GRUPEMENT FINACTU (Chef de file)-CABINET MAYABEL & ARIES INVESTISSEMENT	Marocaine	Aucune mission similaire réalisée
GRUPEMENT IBF INTERNATIONAL CONSULTING (Chef de file)-MICROFINANZA SRL & GAWA CAPITAL	Malgache	Aucune mission similaire réalisée
INSTITUT SOUMARE DE LA FINANCE	Marocaine	Aucune mission similaire réalisée
CONSORTIUM SAPHIR DEVELOPPEMENT (Chef de file) & CENTRE DE COMMUNICATION ET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE	Belge	Aucune mission similaire réalisée
SOFRECO	Ivoirienne	Aucune mission similaire réalisée
GRUPEMENT EXCO CACOGES (Chef de file) et KPMG CONGO	Ivoirienne	Aucune mission similaire réalisée
CEAM.J-CONSEIL	Française	Aucune mission similaire réalisée
ELITE ACADEMY	Congolaise	Aucune mission similaire réalisée
	Congolaise	Aucune mission similaire réalisée
	Congolaise	Aucune mission similaire réalisée
	Congolaise	Aucune mission similaire réalisée

iv) le nom de la firme qui a présenté le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission et qui a été invité à soumettre une proposition technique et financière selon la méthode de sélection fondée sur la Qualification du consultant est : GRUPEMENT EURECNA S.PA (chef de file) AGRO PME & ACA EXPERTISE.

1.ATTRIBUTAIRE DU MARCHE

Nom : GROUPEMENT EURECNA S.PA (chef de file) AGRO PME & ACA EXPERTISE

Adresse : Via della pila 3/a-Venezia Marhgera I-30175

Montant de la proposition financière : 383.593 Euros HT

Montant du contrat : 376.491 Euros TTC.

iii) Les noms des firmes qui ont été retenues sur la liste restreinte :

Identification des candidats	Nationalité	Commentaire
GRUPEMENT EURECNA S.PA (chef de file) AGRO PME & ACA EXPERTISE	Italienne	A à son actif, la mise en place ainsi que la gestion de trois (03) fonds à coûts partagés
LA MAISON DE L'ENTREPRISE DU BURKINA FASO	Burkinabè	A mis en œuvre 04 projets prenant en compte point le développement et l'amélioration de la compétitivité des PME
FRANKFURT SCHOOL OF FINANCE & MANAGEMENT GGMBH	Kenya	A à son actif, la mise en place de deux (02) fonds de développement, de microfinance pour améliorer l'accès aux services financiers aux populations rurales et les MPME

Note : Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue peut en faire la demande au Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité.

Brazzaville, 05 et 06, Rue Locko-Secteur Blanche Gomez

Numéro de téléphone : (+242) 22 613 18 38

Adresse électronique : padec2019@gmail.com

Le Coordonnateur du PADEC,  
Benoît NGAYOU

## CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BRAZZAVILLE

## Le directoire met en place un plan de redressement

En fonction depuis huit mois, l'équipe que dirige le Canadien Sylvain Villiard a publié, le 27 novembre, lors d'une conférence de presse, son plan d'actions à court et moyen terme. Une politique s'inscrivant dans le cadre des stratégies de redressement du grand centre hospitalier du pays, dont la gestion est décriée par l'intersyndicale.

D'entrée de jeu, le directeur général du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B) a dressé l'état des lieux de cette structure. Un bilan qu'il a estimé catastrophique, tenant compte des résultats d'audits réalisés fin 2016. Arrivé au Congo en avril dernier, par le biais d'un contrat signé entre le gouvernement et l'Unité de santé internationale, une organisation non gouvernementale canadienne, Sylvain Villiard a précisé qu'il est venu pour accomplir une mission.

C'est ainsi que son directoire a mis sur pied un train de réformes devant permettre d'améliorer la gouvernance de cet établissement sanitaire, à court et moyen terme, au profit des Congolais. Ce plan de relance incluant l'année 2020 peine à être appliqué à

cause du manque de fonds adéquats, le gouvernement n'arrivant pas à tenir ses engagements à cause de la morosité de l'économie effondrée par la crise, a-t-il dit.

Au plan clinique, le directoire préconise la sécurisation des recettes, l'approvisionnement en médicaments et consommables hospitaliers et produits médicaux, le réaménagement des consultations externes et la relance des activités cliniques dans plusieurs services.

Sur le volet gestion, il mettra l'accent sur le contrôle de la main-d'œuvre, notamment la validation du recensement, le gel des formations, la signature d'un accord avec le Maroc mais aussi la préparation d'un prochain recrutement.

Du point de vue financier, le directoire devrait veiller au mieux à la suppression des dépenses non conformes, telles que les primes et le contrôle resserré des recettes.

S'agissant des infrastructures et équipements, Sylvain Villiard a assuré le suivi du projet d'adduction d'eau et des sanitaires, la planification de plusieurs projets de réhabilitation au niveau des urgences, des chambres de garde, des consultations externes, etc.

#### Baisser le taux de mortalité, un défi majeur

Dans les détails, le directeur général du CHU-B a fait savoir qu'actuellement, le taux de mortalité et de morbidité au sein de cet établissement est de 9,4 %, en hausse par rapport aux

normes internationales établies à 3%. Ce taux, a-t-il expliqué, est dû à la défaillance du système de soins dans cet hôpital.

Il a renchéri qu'avec le plan de redressement mis en place, ce manquement pourrait être corrigé, au cas où le gouvernement mettrait les moyens financiers conséquents en jeu, tel que prévu dans le cahier des charges.

Répondant aux accusations des syndicalistes sur un présumé détournement de 1,5 milliard francs CFA, le directeur du CHU-B les a balayées d'un revers de main. Il a tout de même reconnu que pour cette année, la subvention avait été décaissée du Trésor public au profit du CHU-B.

« Pour cette année 2019, la somme de 1 587 913 600 francs CFA a été décaissée et virée

dans une banque canadienne. Conformément au contrat, la moitié de cette somme a servi à payer l'équipe canadienne sélectionnée. Le reste de l'argent a été renvoyé ici au Congo et a permis d'acheter les médicaments », a précisé Sylvain Villiard, qui réclame de l'argent pour s'atteler à sa tâche. « La réforme oui, mais non à la pagaïlle », a admis le Canadien, paraphrasant le général de Gaulle.

Rappelons que dans ce contrat, il est prévu la somme de 4 763 740 800 francs CFA à décaisser en trois échéances. Le directeur général du CHU-B était accompagné de son adjoint, Judaël Ulrich Biez, et de la directrice des soins médicaux, le Pr Suzy Kimbally Kaly.

Firmin Oyé

## INTERVIEW

## Pierre Obou : «La spoliation du foyer des anciens combattants de Mougali est illégale »

Le siège de l'Office national des anciens combattants (Onac), situé dans le quatrième arrondissement de Brazzaville, fait l'objet d'une procédure de spoliation foncière. Dans un entretien à notre rédaction, le directeur de cette structure a exprimé son indignation et promet de saisir la justice.

**Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Comment avez-vous appris la nouvelle de la spoliation de votre siège de Mougali ?**

**Pierre Obou (P.O.) :** D'abord, c'est un journaliste qui m'a téléphoné pour m'in-



terroger sur la procédure en cours. J'étais surpris et aussitôt je me suis rendu à notre siège. Surplace, j'ai rencontré des locataires qui m'ont remis une requête aux fins d'interdiction d'accès au foyer. Elle a été signée de Bernard Yoka. J'étais complètement abattu. J'ai donc appelé mes collaborateurs pour leur donner l'information.

**L.D.B. : Dans quelles conditions l'Onac a-t-il acquis cette propriété ?**

**P.O. :** Ce n'est pas une acquisition ! Vous savez qu'à l'indépendance du Congo, il y a eu entre la République française et notre pays un accord portant création d'un Office des anciens combattants et des victimes de guerre. Cet accord stipule que des bâtiments de l'ancienne administration de l'Afrique équatoriale française soient affectés au fonctionnement de l'Onac, sous réserve des règles de dévolution qui pourraient être fixées par

d'autres conventions. Mais cet accord n'a jamais été révisé et nous occupons ces bâtiments depuis l'indépendance. De but en blanc, on nous chasse comme ça, ce n'est pas normal. Aujourd'hui, nous ne savons où aller.

**L.D.B. : Quel est le motif avancé par les autorités ?**

**P.O. :** Aucune raison n'a été avancée ! Mais j'en profite pour vous rappeler l'histoire. L'Office des anciens combattants a été créé à l'époque pour récompenser ceux qui ont participé à la défense commune et combattu pour la sauvegarde des valeurs de la communauté. A la légalité des sacrifices consentis par les anciens combattants et victimes de guerre, correspond un droit égal à la réparation et aux bénéfices de l'action sociale. Donc l'Onac a pour but de veiller au patrimoine moral et matériel des anciens combattants. Nous nous occupons d'eux, des anciens militaires, de leur veuves, veufs et des orphelins. C'est aussi une façon de reconnaître ce que les Congolais ont fait pour la France.

**L.D.B. : Que comptez-vous faire ?**

**P.O. :** Nous nous battons avec la justice, afin de régler ce problème. C'est la justice qui nous départagera. Nous ne pouvons pas laisser le ministère des Affaires foncières et du domaine public commettre cette injustice. Les anciens combattants sont remontés.

**L.D.B. : Peut-on connaître le nombre actuel des anciens combattants gérés par l'Onac ?**

**P.O. :** Nous sommes près de deux cents anciens combattants, plus de quatre cents veuves et les anciens militaires de la communauté sont au nombre de trois cents. L'Onac dépend du ministère de la Défense nationale et c'est à lui que revient la prise en charge socio-sanitaire...

Propos recueillis par Fiacre Kombo

## DROITS HUMAINS

## Les veuves souhaitent la révision du code de la famille

La présidente de l'Association dignité féminine (ADF), Françoise Menga, a indiqué, le 27 novembre, que le code de la famille congolais a beaucoup de manquements sur la situation du veuvage, selon le rapport 2015 du ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.



Des membres de l'Association dignité féminine (Adiac)

Les veuves appellent à l'amendement du code familial, en prenant en compte tous les aspects conjugaux. La doléance a été formulée lors de la conférence de presse organisée sur le thème « Lutte contre la violence des droits des veuves, cadrée selon l'approche fondée sur les droits de l'homme ».

A cet effet, elles ont initié sept points à insérer dans l'avant-projet du « Code des personnes et de la famille », en vue de faire évoluer la situation du veuvage au Congo. Ces points devraient réglementer la contribution de la veuve aux frais funéraires qui doivent être fixés à 25% ou 30% du montant total du devis dûment établi par les services habilités. Sollicitant l'implication des pouvoirs publics à interdire les amendes injustifiées et taxées à la veuve, la présidente de l'ADF a indiqué que « L'Etat doit cesser de créer ou d'encourager des usages dispendieux qui sont source des inégalités telles que les morgues, les cercueils, les lieux d'inhumation, les messes et les motards VIP. Ces innovations inutiles et injustifiées, aux coûts exorbitants, pèsent sur la contribution de la veuve ».

La vice-présidente de l'association, Makita Berthe, a, pour sa part, expliqué le deuxième

point portant sur l'interdiction du veuvage et pratiques néfastes coutumières mises en œuvre par la belle-famille contre la veuve, en vue de garantir la légalité des droits des hommes et des femmes fortement reconnus dans les instruments juridiques nationaux tels que la Constitution du 25 octobre 2015, le code de la famille en vigueur, la charte des droits et libertés et les instruments internationaux.

« Les mauvais traitements infligés à la femme qui perd son mari sont surtout dus à l'incompréhension de la belle-famille de la notion de la dualité statutaire de la femme mariée qui incarne en elle le double statut de mère et d'épouse dans son foyer conjugal », a-t-elle dit.

L'association a rappelé que dans la société congolaise, les femmes sont souvent les premières victimes des abus des us et coutumes. Ces pratiques sont dans la majorité des cas des moyens d'intimidation pour mieux les maîtriser. Ainsi, le veuvage serait l'une des pratiques traditionnelles source de certains conflits communautaires et sociaux qui bafouent la dignité et l'intégrité de la femme.

Maliche Mbou Eta et Christ Bissila Pondo (stagiaires)

## HANDBALL

# Guy Petitgirard à la tête des Diables rouges messieurs

Le président de la Fédération congolaise de handball (Fécohand), Jean Claude Ibovi, a présenté, le 26 novembre, à Brazzaville, le technicien français qui entraînera l'équipe nationale séniors hommes, en vue de préparer la Coupe d'Afrique des nations, Tunisie 2020.

La présence de l'expert français au Congo est une réponse directe de la Fédération internationale de handball à la Fécohand, qui avait sollicité l'appui d'un entraîneur international afin d'améliorer non seulement la performance des joueurs, mais aussi du staff technique. Lors de son mot liminaire, Jean Claude Ibovi a indiqué que cet entraîneur, qui a dirigé pendant plusieurs années la sélection française, répond bien aux attentes de la Fécohand, puisqu'il détient le plus haut diplôme et possède une expérience très riche en la matière.

Durant environ deux mois, Guy Petitgirard assurera, au sein de la sélection congolaise de handball, la lourde mission de bien conduire l'équipe pendant la Coupe d'Afrique des nations (CAN) qui se déroulera, du 16 au 26 janvier 2020, à Tunis, en Tunisie.

Cette bonne conduite est, selon la Fécohand, la condition sine qua non pour faire qualifier le Congo au championnat du monde de la discipline. A cet effet, l'équipe congolaise doit se positionner parmi les six meilleures de la CAN, afin de jouer cette compétition.

« C'est Guy Petitgirard, formateur de Thierry Vincent qui était avec nous. Il a dirigé plusieurs équipes pendant des années.



Guy Petitgirard s'entretenant avec les handballeurs congolais Adiack

C'est pour vous dire que nous avons touché la sommité du handball. La balle est désormais du côté de l'Etat, qui doit mettre les moyens en place, afin de profiter de l'expertise de Guy Petitgirard et concrétiser notre vision consistant à satisfaire et honorer la République en vue de participer à la Coupe du monde », a notifié Jean Claude Ibovi.

Le président de la Fécohand a

également rappelé que sa structure a déjà obtenu un programme bien ficelé de stage avec le directeur technique national de l'équipe tunisienne, mais elle est suspendue à la décision de la tutelle.

**«Le handball ne se joue pas comme dans une baguette magique»**

Habitué aux grands défis, Guy Petitgirard a, pour sa part, dévoilé

son calendrier de travail, fondé sur la poursuite des activités menées par le staff national, la correction des failles techniques, l'endurance, la cohésion dans la distribution des passes, ainsi que le travail collectif. Optimiste et ambitieux, le technicien français n'a pas voulu perdre quelques secondes, puisqu'il a aussitôt animé sa première séance d'entraînement avec les dix-neuf joueurs locaux, en attendant l'ar-

rivée, le 18 décembre, de trois Congolais évoluant au Maroc, et le 21, de six autres de France.

« Je vais m'appuyer sur le travail du staff technique actuel pour nous permettre de construire une histoire commune. J'ai obtenu quelques vidéos de l'équipe du Congo et ensemble, nous bâtissons un système de jeu propre à nous. L'objectif, c'est de jouer la Coupe du monde. Tout est possible, il suffit que chacun joue son rôle, car plusieurs acteurs doivent travailler sur ce projet. Le handball ne se joue pas comme dans une baguette magique », a précisé Guy Petitgirard.

La Fécohand, qui compte sur l'appui de cet habitué des grandes compétitions pour participer à la vingt-septième édition du championnat du monde masculin de handball, Egypte 2021, profitera de son séjour en terre congolaise pour former les techniciens locaux.

Le Sénégal s'étant retiré de la CAN, le Congo est logé dans le groupe D avec le Maroc, l'Algérie et la Zambie. Il jouera son premier match de cette vingt-quatrième édition de la CAN, challenge Denis-Sassou-N'Gesso, le 16 janvier, face au Maroc.

**Rude Ngoma**

## PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE

### INSERTION LEGALE

CABINET D'AVOCAT JEAN LIKIBI

Enceinte de la perception municipale, croisement Boulevard Charles De Gaulle et l'avenue Docteur Denis LOEMBET, ex rond-point score, centre-ville, arrondissement 1 LUMUMBA ;

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR.

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé le 14 décembre 2019 à 08 heures 30 minutes précises du matin, par-devant le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire statuant en matière immobilière, dans la salle ordinaire de ses audiences, sise au palais de justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble appartenant à Monsieur GOMES Marcel, à la requête de la banque Crédit du Congo, siège social sis Brazzaville BP2470, Avenue Amilcar Cabral (République du Congo), immatriculé au RCCM sous le numéro 07-B-459, agissant par son Directeur Général Adjoint IBRAHIM Mounir ayant tous pouvoirs à cet effet, domicilié en cette qualité au siège de la Direction Centrale de ladite société à Pointe-Noire, sise avenue Emmanuel Dadet en face de l'Hôtel Kactus, BP 1312, République du Congo, lequel élit domicile au Cabinet de Maître LIKIBI, Avocat à la Cour, Cabinet sis dans l'enceinte de la perception municipale, croisement Boulevard Charles De Gaulle et l'avenue Docteur Denis LOEMBET, ex rond-point score, centre-ville, arrondissement 1 LUMUMBA ;

En vertu :

- De deux conventions de prêt hypothécaire, dont la première, entre la Banque Crédit du Congo et Monsieur GOMES Marcel Vincent, bénéficiaire, et la seconde, entre la Banque Crédit du Congo et l'Etablis-

sement CRYSTAL CLUB, bénéficiaire, et Monsieur GOMES Marcel Vincent, en sa qualité de Caution hypothécaire, le tout par devant Maître YABBAT LIBENGUE Christian, Notaire en la résidence de Pointe-Noire.

- D'un commandement de payer aux fins de saisie immobilière du ministère de Maître MPOUKOU, huissier de justice à Pointe-Noire, en date du 06 août 2019 publié pour valoir saisie le 04 septembre 2019 ;

IL SERA ADJUGE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR L'immeuble ci-dessous désigné appartenant à Monsieur GOMES Marcel, domicilié à Pointe-Noire, au n°35, avenue MALOANGO MOE POATY, secteur rond-point des Amoureux, centre-ville, lequel n'a pas constitué d'Avocat ;

DESIGNATION

Un immeuble urbain bâti situé à Pointe-Noire, cadastré parcelle n°03, bloc 130 bis, section BP, d'une superficie de 784,01 m, objet du titre foncier n°8338, situé au quartier Côte Sauvage à Pointe-Noire.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé le 04 octobre 2019 par Maître Jean LIKIBI, Avocat, et déposé le 04 octobre 2019 au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères seront reçues sur la mise à prix de F CFA 312.093.793.

**Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 21 novembre 2019**

**Par Maître Jean LIKIBI**

## GENRE

# La représentativité des femmes aux postes de responsabilité encore en deçà des 30% au Congo

Le ministère de la Santé et de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, a publié récemment les résultats de l'étude sur la représentativité des femmes dans les administrations publiques, privées et parapubliques.

La synthèse des résultats de l'enquête montre que le taux de féminisation des femmes aux postes de prise des décisions est de 22%. Un taux de représentativité encore très faible par rapport aux recommandations de la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique. « *L'analyse des résultats de l'enquête a permis de recenser douze mille neuf cent sept postes de responsabilité dans l'ensemble dont huit mille trois-soixante-deux postes de responsabilité occupés par les hommes et deux mille huit-cent-soixante-six postes de responsabilité occupés par les femmes, soit un taux de féminisation des postes de responsabilité de 22,2%* », stipule le rapport publié par le ministère de la Santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

Ces résultats montrent qu'il n'y a qu'un peu plus de deux femmes sur dix qui occupent

les postes de responsabilité contre plus de sept hommes sur dix qui exercent à des postes de responsabilité. Ce taux de féminisation des postes de responsabilité est encore en deçà de 30% de la participation des femmes dans les instances de prise des décisions et des postes électifs comme prévoient les recommandations de la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique. Ces résultats, par ailleurs, ne sont qu'un premier pas quant à l'application effective de la parité aux postes de responsabilité telle que prévue par la Constitution du 25 octobre 2015.

On constate, en effet, que le taux de féminisation des postes de responsabilité est un peu plus important dans le secteur public avec 23%, mais encore plus faible dans le secteur parapublic avec 16% et le même pourcentage au niveau du privé. Ces taux de féminisation par secteur, comme



Une vue des femmes lors d'un atelier sur le leadership féminin/Adiac

celui de l'ensemble, rendent compte de la non application des recommandations de la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique dans les administrations enquêtées.

Les résultats de l'étude réalisée par branche d'activité révèlent cependant un taux plus important de responsabilité des femmes dans les branches autres services avec 38%, bien que la branche administration publique regorge plus de femmes. Le taux de

représentativité des femmes aux postes de responsabilité est aussi important dans les branches santé et éducation avec environ quatre femmes sur dix occupant des postes de responsabilité, soit 37,3%.

« *Les taux de féminisation de ces deux branches montrent, en effet, l'atteinte des 30% de la participation des femmes dans les instances de prise des décisions et des postes électifs comme prévoient les recommandations de la Déclaration*

*solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique* », souligne le texte. Cependant, des efforts restent à faire quant à l'atteinte de la parité aux postes de responsabilité telle que prévue par la Constitution du 25 octobre 2015.

Notons, en outre, que cette étude montre la faible représentativité des femmes aux postes de responsabilité dans la branche production et transformation (17%).

Charlem Léa Itoua

## VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

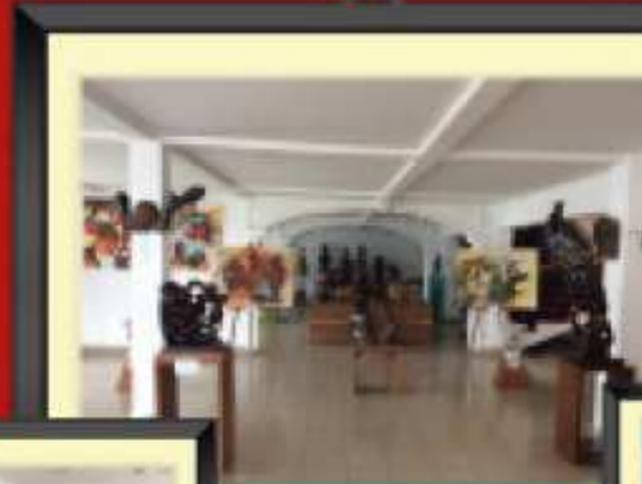
de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES
PEINTURES

CÉRAMIQUES
MUSIQUE









L'art dans sa Généralité,  
de la Tradition  
à la Modernité

Situé sur 84 Boulevard Denis Sastou Nguesso  
Immeuble les manguiers (Mollo)  
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville



## ZOOM SUR BRAZZA

## L'aventure s'annonce mémorable

Le lancement de la balade photographique « Zoom sur Brazza » a eu lieu le dimanche dernier. De jeunes congolais talentueux et passionnés de photographie ont capturé des scènes inouïes en vue de mettre en lumière quelques hommes et femmes qui font vivre le secteur informel dans la capitale.

Caméra à la main, sourire aux lèvres et regards pétillants, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que les participants entamaient la balade photographique « Zoom sur Brazza », à proximité de l'Institut français du Congo. Cette initiative est un hommage rendu aux hommes et femmes qui se battent nuit et jour pour participer à l'économie congolaise. Parmi eux, des mécaniciens, sculpteurs, vendeurs, transporteurs, etc.

Pour cette première phase, des artistes photographes, professionnels et amateurs, près d'une dizaine, ont fait le tour de deux arrondissements, Bacongo et Makélékélé. « En tout cas, c'était une expérience mémorable que je ne compte pas oublier. Durant la balade, nous ne nous sommes pas contentés de les photographier. Mais nous avons également discuté avec eux pour nous infiltrer dans leur quotidien et en savoir plus sur leurs activités. Entre rire et cri de détresse, nous avons passé du bon temps », nous a confié l'un des participants à cette balade.

Pour un autre, ces hommes et femmes méritent bien l'attention car ils influencent positivement l'environnement. Ils sont des modèles d'espoir et de persévérance car, malgré les difficultés, ils s'attachent à ce qu'ils appellent affectueusement leur « gagne-pain ».

Lebon Chansard Ziavoula, responsable du collectif Mbongui art photo et initiateur de la balade, a indiqué que la photographie est un art qui embrasse tous les secteurs de la vie. « A travers ce projet, nous mettons la photographie au service de la société en braquant l'objectif de nos appareils sur des personnes qui exercent des métiers d'utilité publique dans des conditions quelque peu pénibles. Le but étant de changer les mentalités de la population et de les encourager à faire mieux et leur témoigner tant notre soutien que notre admiration », a-t-il souligné, ajoutant: « Je suis ravi de cette première séance qui a connu un franc succès auprès des participants. Ils sont déjà tous motivés pour la prochaine étape et je suis sûr et certain que l'exposition enfantera un très bon résultat ».

Notons qu'au bout de trois mois de balades photographiques et de master class, en fonction d'un calendrier bien établi, cette initiative donnera lieu à une exposition collective itinérante à travers Brazzaville. Par ailleurs, des catalogues regroupant tous les travaux photographiques accompagnés des textes seront édités à la fin du projet.

Merveille Atipo



Une capture lors de la balade photographique

## CERCLE D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES RAYER

## La présidente du groupe africain de l'Unesco récompensée

Rachel Annick Ogoula Akiko, ambassadeur de la délégation permanente du Gabon et présidente du groupe africain au sein de l'institution onusienne, a été élevée au statut honorifique de présidente d'honneur du Cercle d'études scientifiques Rayer (CESR), pour services rendus au continent mais également pour sa contribution à la diffusion de la connaissance auprès de l'humanité.

La distinguée a été élevée lors de la dernière assemblée générale du CESR. Devenue présidente d'honneur, elle intégrera le comité de pilotage qui a pour mission principale de faire entrer l'élément de la découverte au patrimoine immatériel de l'Unesco.

En effet, les découvertes de Thierry Rayer s'appuient sur l'utilisation des procédés mathématiques universels tels que Thalès, Pythagore, le nombre d'or, la suite de Fibonacci, et les sciences permettant de rassembler toutes les grandes réalisations de l'humanité ainsi que d'offrir une clef de lecture de l'art et de l'architecture en général, depuis l'antiquité jusqu'à la période moderne. Ces découvertes démontrent que l'origine culturelle commune à l'humanité est africaine.

A propos de l'élément, Rachel Annick Ogoula Akiko, épouse Obiang Meyo, a récemment



Le président Thierry Rayer et l'ambassadeur Rachel Annick Ogoula Akiko

déclaré que c'est l'étude du chercheur Thierry Rayer, sur les masques, qui l'a mené à la découverte de la méthodologie qui yant permis cette découverte. Il est donc tout à fait pertinent de parler ici de transversalité de la culture si chère à leur organisation. D'où, elle a invité Thierry Rayer à associer les chercheurs africains à ses travaux, afin de rendre cette universalité plus parlante pour s'enrichir mutuellement.

Au cours de la conférence générale de l'Unesco, Thierry Rayer et Rachel Annick Ogoula Akiko ont eu l'occasion de s'entretenir et la nouvelle présidente d'honneur a rappelé

que l'entrée de l'élément de la découverte au patrimoine immatériel de l'humanité est primordiale et le Gabon doit en être l'Etat soumissionnaire, que les pays africains doivent collaborer ainsi que toute l'humanité. Car cette découverte les concerne tous. Il est désormais indispensable de diffuser la connaissance et la méthodologie aux prochaines générations, dans une idée de préservation et de protection des clefs décryptant l'art et l'architecture.

Notons que le premier comité de pilotage du CESR aura lieu, le 16 décembre, à l'Unesco.

Bruno Okokana

## FESTIVAL BILILI BD

## La quatrième édition consacrée « aux super-héros »

Le Festival international de la bande dessinée du Congo (Bilili BD) se tiendra du 3 au 7 décembre à l'Institut français du Congo (IFC) sur le thème « (Super) héros du quotidien ».

Le thème choisi cette année invite le public à réfléchir à ce qui fait d'une personne aux apparences ordinaires un « super » héros ou une « super » héroïne du quotidien. A cet effet, le rendez-vous de cette année explorera la notion d'héroïsme, dans un environnement graphique qui célèbre en grandes pompes ces personnages ou modèles aux idéaux fantasmés par beaucoup, mais impossibles d'atteindre dans la vie quotidienne. Bilili BD, ce sont des retrouvailles entre auteur(e)s de bandes dessinées, éditeurs, réalisateurs de films d'animation et amoureux du secteur. La quatrième édition va réunir plus d'une vingtaine de participants locaux et internationaux. Ils viennent notamment du Congo-Brazzaville, de la Répu-

blique démocratique du Congo, de la France, du Togo, du Cameroun et de biens d'autres pays. Chacun sera invité, encouragé à participer et à s'inscrire dans l'histoire de son quartier, sa ville, son pays, sa famille, ses amis, par des faits qui marqueront certainement les esprits et les mémoires.

Au programme de ce festival : expositions, rencontres d'auteur(e)s, séances dédicaces, conférences-débats, master class, jeux vidéo, concert dessiné, projection de films d'animation, remise des prix du concours BD. Ces différentes activités auront lieu à l'Institut français du Congo de Brazzaville et à la salle Canal Olympia.

A travers le concours initié une fois de plus cette année, le

festival Bilili BD veut stimuler l'ingéniosité des participants à confectionner des costumes, accessoires, maquillages des personnages de manga, BD, Comics, dessins animés ou jeux vidéo qu'ils connaissent, dont ils lisent les aventures ou qu'ils aiment bien tout simplement.

Notons que le festival Bilili BD met en avant les auteurs et créateurs de BD, JVD, dessin animé et les incroyables cosplayers. Il a été créé conjointement par Joëlle Ebonoue, alias Elyon's, auteure de BD camerounaise résidant au Congo, et l'Institut français du Congo de Brazzaville. Il se déroulera également à l'Institut français du Congo de Pointe-Noire, le 4 décembre. L'accès à toutes les activités du festival est gratuit.

M.A.

**Assemblée Générale Ordinaire**  
**U M C**  
**UNION DES MUSIENS CONGOLAIS**

Groupes Modernes  
 Groupes Religieux  
 Musique Traditionnelle  
 Groupes Urbains  
 Individualités

Agenda  
 - Election d'un nouveau Bureau  
 - Droit d'Auteurs  
 - Statut de l'Artiste

Amour - Créativité - Protection  
**Vendredi 29 novembre 2019**  
 9h à la Préfecture de Brazzaville

Contacts: 06 6667065 / 055222048 *Soyez la bienvenus*